

AFFAIRE N° 13 - Répartition de l'allocation scolaire pour 1964-1965.

M. MONDON dans lecture du rapport :

Mesdames et Messieurs,

Je vous donne lecture du projet de budget arrêté :

- en recettes et en dépenses, à la somme de 23.378.459.F. CFA.

RECETTES	{	art. 7.373 : participation de la Caisse Départementale scolaire		<u>23.378.459.</u>
	{	Art. 166 : remboursements d'emprunts.....	7.646.023.-	7.646.023.
	{	Art. 633 : acquisition de petit matériel.....	2.552.640.-	89.600.
RECETTES	{	Art. 643 : documentation.....	89.600.-	
	{	Art. 690 : cantines scolaires..	9.351.383.-	
	{	Art. 2.142 : acquisition de mobilier scolaire.....	3.738.813.-	
				<u>23.378.459.F. CFA.</u>

Commission Départementale
Fait le 30.12.65.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé, St. Denis
le 12 Janvier 1966.
Par le Préfet et
par délégation, le
Secrétaire Général,
Signé :
J. Cluchard